

NATIONAL CADET MARKSMANSHIP CHAMPIONSHIP

GENERAL

1. The National Cadet Marksmanship Championships (the Championship) is part of the Nationally Directed Activities. It will be conducted annually, normally in May.

2. Regions will be requested to host the Championship and conduct it on behalf of Director Cadets and Junior Canadian Rangers (D Cdts & JCR). When practical and financially affordable, the hosting request will be rotated amongst the Regions. This will allow equitable opportunities for development of regional marksmanship personnel and allow greater diversity in citizenship activities.

3. The conduct of the Championship will be done in accordance with the following references:

- a. D Cdts & JCR annual directive;
- b. A-CR-CCP-177/PT001;
- c. NDHQ 7500-1 (DLBM/TM) 18 May 2000 (The New Licensing Standard); and
- d. D Cdts Air Transport Advisory: Baggage Restrictions (March 2002).

CHAMPIONSHIP COORDINATOR

4. The host Region will appoint a full-time regional staff member to be Championship Coordinator. The Championship Coordinator will be responsible to the RSCU CO of the host Region for assisting the Championship Director with the implementation of the Championship.

CHAMPIONNAT NATIONAL DE TIR DES CADETS

GÉNÉRALITÉS

1. Le championnat national de tir des cadets (le championnat) fait partie des activités dirigées à l'échelle nationale. Le championnat aura lieu annuellement, normalement en mai.

2. Les régions seront appelées à accueillir le championnat et l'organiser au nom du Directeur – Cadets et Rangers juniors canadiens (D Cad & RJC). Lorsque possible et financièrement acceptable, on alternera entre les régions pour l'accueil. Ainsi, on donnera des occasions équitables de développement du personnel régional en adresse au tir et permettra une plus grande diversité d'activités de citoyenneté.

3. La conduite du championnat se fera selon les références suivantes :

- a. Directive annuelle du D Cad & RJC;
- b. A-CR-CCP-177/PT002;
- c. QGDN 7500-1 (DALG/TM) 18 mai 2000 (Nouvelles règles régissant la délivrance des permis); et
- d. D Cad avis sur le transport aérien: restrictions de bagages (mars 2002).

COORDINATEUR DU CHAMPIONNAT

4. La région hôte nommera un membre du personnel à temps plein en tant que coordinateur du championnat. Le coordinateur du championnat sera responsable auprès du cmdt de l'URSC pour le soutien accordé au directeur du championnat dans l'organisation et la conduite du championnat.

CHAMPIONSHIP DIRECTOR

5. The host Region will appoint a Championship Director to oversee all aspects of the Championship. The Championship Director will be responsible to the RSCU CO of the host Region for the conduct of the Championship.

CHAMPIONSHIP STAFF

6. Regions will be requested to provide staff to assist in the conduct of the Championship. All staff areas that interact with coaches and competitors must have a bilingual capability. These personnel will be under the command of the Championship Director for the duration of their duty.

7. D Cds & JCR will co-ordinate the staffing of these positions.

8. Cadet Officials will be included on the Championship staff. They will be involved in positions of responsibility, and therefore should be senior (age 16 years or older) cadets with marksmanship experience.

9. All officials filling “Chief” or “Referee” positions shall have previous relevant experience at the provincial and at the national levels.

COMPETITORS/COACHES

10. Selection of competitors is in accordance with reference at para 3a above.

11. Coaches will be under command of the Championship Director for the duration of the Championship.

DISCIPLINE/CONDUCT

12. Coaches are responsible to the

DIRECTEUR DU CHAMPIONNAT

5. La région hôte nommera un directeur du championnat qui supervisera tous les aspects du championnat. Le directeur du championnat sera responsable auprès du cmdt de l'URSC de la conduite du championnat.

PERSONNEL DU CHAMPIONNAT

6. Une demande sera transmise aux régions afin de fournir du personnel pour assurer la bonne marche du championnat. Toutes les sections de personnel qui interagissent avec les entraîneurs et les compétiteurs doivent pouvoir s'exprimer dans les deux langues. Ce personnel relèvera du directeur du championnat pour la durée de l'événement.

7. Le D Cad & RJC coordonnera l'attribution des divers postes.

8. Des cadets officiels feront partie du personnel préposé au championnat. Ils occuperont des postes impliquant certaines responsabilités et devraient par conséquent être des cadets seniors (16 ans ou plus) possédant une expérience en adresse au tir.

9. Les officiels occupant des postes de « chef » ou d'« arbitre » doivent posséder une expérience préalable aux niveaux provincial et national.

COMPÉTITEURS/ENTRAÎNEURS

10. Le choix des compétiteurs est déterminé en accord avec la référence au paragraphe 3a ci-haut.

11. Les entraîneurs relèveront du directeur du championnat pour la durée de l'événement.

DISCIPLINE ET CONDUITE

12. Les entraîneurs doivent rendre compte au

Championship Director for the behaviour of their respective teams. Coaches will accompany and supervise their respective cadets during all activities.

13. Competition Staff is responsible for the behaviour of the cadet officials assigned to them.

14. The rules stated in CATO15-22, Conduct and Discipline – Cadets, will be applicable to all Competitors and Cadet officials participating in the Championship.

DRESS

15. Competitors and Cadet Officials. Cadets will wear the C2 or C3 (Army and Air only) uniform during travel and the C2 uniform for the awards ceremony. Wearing of appropriate civilian clothing is authorized during the championship.

16. Staff/Coaches. Staff and coaches escorting cadets will wear appropriate military clothing during their travel and the #3 Service Dress for the awards ceremony. Civilian instructors shall wear equivalent civilian clothing. During the championship, staff and coaches shall wear CADPAT or another uniform. For CIs, wearing of appropriate civilian clothing is required during the championship.

17. Order of dress for the recreational and cultural activities will be at the discretion of the Championship Director. Competitors and coaches may be allowed to wear a provincial/regional team jacket during cultural activities and free time.

SUPPORT SERVICES

18. The host Region will co-ordinate with the applicable local support agencies to arrange

directeur du championnat du comportement de leur équipe respective. Les entraîneurs accompagneront et superviseront leurs cadets durant toutes les activités.

13. Le personnel préposé à la compétition est responsable du comportement des cadets officiels qui leur sont assignés.

14. Les règlements stipulés dans l'OAIC 15-22, Conduite et discipline – Cadet, seront applicables pour tous les compétiteurs et les cadets officiels participant au championnat.

TENUE

15. Compétiteurs et Cadets officiels. Les cadets porteront l'uniforme C2 ou C3 (Armée et Air seulement) pour voyager et l'uniforme C2 lors de la cérémonie de remise des prix. Pendant le championnat, le port de vêtements civils appropriés est autorisé.

16. Personnel et entraîneurs. Les membres du personnel et les entraîneurs escortant des cadets porteront la tenue militaire appropriée pendant leur déplacement et la tenue #3 lors de la cérémonie de remise des prix. Les instructeurs civils porteront une tenue équivalente. Pendant le championnat, le personnel et les entraîneurs porteront le CADPAT ou un autre uniforme. Pour les IC, le port de vêtements civils appropriés est requis pendant le championnat.

17. Le directeur du championnat déterminera la tenue lors des activités récréatives et culturelles. Les compétiteurs et les entraîneurs peuvent être autorisés à porter une veste d'équipe provinciale ou régionale lors des activités culturelles et des temps libres.

SERVICES DE SOUTIEN

18. La région hôte assurera la liaison avec les organismes de soutien locaux en ce qui

support services.

COMPETITION RULES AND TECHNICAL DETAILS

19. The competition will be conducted under the rules contained in reference at para 3b above.

20. The hosting RCSU CO, in consultation with D Cdts & JCR, will have final authority on all rules related issues.

SCHOOL STUDIES

21. To ensure that cadets are not adversely affected by their absence from school, facilities and supervisors will be available for study periods. Any special needs should be identified to the regional coordinator.

EQUIPMENT

22. Regions are to ensure that all participants arrive with appropriate equipment, including spotting scopes and rifles.

23. Ammunition will be provided for both training and the competition. No other ammunition is to be used or brought to the championship site.

DOCUMENTATION

24. Championship Directive. D Cdts & JCR will issue annually a Championship Directive. This Directive will provide details on Championship organization, staffing, and schedule as well as any other pertinent information.

25. Joining Instructions. The host Region will issue detailed Joining Instructions for participants. These will be issued at least two

concerne les services de soutien.

RÈGLEMENTS DE LA COMPÉTITION ET DÉTAILS TECHNIQUES

19. La compétition se déroulera selon les règlements décrits à la référence au paragraphe 3b ci-haut.

20. Le cmdt de l'URSC hôte, en consultation avec D Cad & RJC, tranchera toutes les questions relatives à l'application des règlements.

ÉTUDES SCOLAIRES

21. Afin de s'assurer que les cadets ne sont pas trop affectés par leur absence de l'école, des facilités et surveillants seront disponibles lors des périodes d'études. Tout besoin spécifique doit être signalé au coordinateur régional.

ÉQUIPEMENT

22. Les régions doivent s'assurer que tous les participants arrivent avec l'équipement approprié, incluant les télescopes et les carabines.

23. Les munitions seront fournies pour l'entraînement et la compétition. Aucune autre munition ne doit être utilisée ou apportée au site du championnat.

DOCUMENTATION

24. Directive pour le championnat. Le D Cad & RJC publiera annuellement une directive concernant le championnat. Cette directive fournira des détails sur l'organisation, la dotation et l'horaire ainsi que d'autres renseignements pertinents.

25. Instructions de ralliement. La région hôte publiera des instructions de ralliement détaillées pour les participants. Ces ordres de

months prior to the conduct of the Championship.

26. Championship Handbook. The Championship Director will issue a Handbook to all staff/coaches upon arrival at the Championship. This Handbook will provide details on relevant Championship activities so all personnel are aware of locations, timings and administrative details.

27. Form CF51. Completed CF 51s are required for all competitors and cadet officials attending the Championship. Each application has to be medically screen by the parent region. Any concern shall be sent to the host region. The original CF 51 may be forwarded by mail in advance to the host Region Coord or submitted at in-clearance. Part one sections A and D and Part two are essential. The parent Regions have to keep a copy of all CF-51.

28. Each Region shall provide a list of all cadets selected to participate to the National Championship and send it to the host Region. The form to be used will be sent under separate cover to each regional coordinator.

RATIONS AND QUARTERS

29. The host Region will establish an athlete's village for all cadets, coaches and staff. Rations and quarters will be provided for all authorized participants for the duration of the Championship.

MOVEMENT

30. Regional movement staffs are to coordinate movement of all competitors, cadet officials and escorts through D Cdts & JCR. Staff travelling without cadets will be booked through Regional Movement Offices and the

ralliement devront être publiés au moins deux mois avant la tenue du championnat.

26. Guide du championnat. Le directeur du championnat remettra un guide à tous les membres du personnel et aux entraîneurs à leur arrivée. Ce guide fournira des renseignements sur les activités du championnat afin que tous soient informés des lieux, heures et autres informations administratives.

27. Formulaire CF 51. Tous les compétiteurs et cadets officiels qui participent au championnat doivent remplir un formulaire CF 51. Chaque application doit être vérifiée par le personnel médical de la région d'appartenance. Tous problèmes médicaux doivent être transmis à la région hôte du championnat. Les CF 51 originaux peuvent être expédiés par la poste à l'avance au coordonnateur de la région hôte ou remis au personnel préposé à l'accueil. Les sections A et D de la partie 1, et la partie 2 sont essentielles. Les régions d'appartenance conserveront une copie de tous les CF 51.

28. Chaque région doit produire une liste des cadets sélectionnés à participer au championnat national et l'envoyer à la région hôte. Le formulaire à utiliser sera transmis à chaque coordonnateur régional sous correspondance séparée.

VIVRES ET LOGEMENT

29. La région hôte établira un village des athlètes pour les cadets, les entraîneurs et le personnel de soutien. Le logement et le vivre seront fournis pour la durée du championnat à tous les participants autorisés.

MOUVEMENT

30. Le personnel régional des mouvements assurera la coordination des déplacements des compétiteurs, des cadets officiels et des escortes par l'entremise du D Cad & RJC. Le personnel voyageant sans cadet sera servi par

government travel service.

31. For teams travelling to the host Region by ground transportation, highway cruisers are authorized.

32. Shipping of some team equipment prior to the Championships may be required. Details will be included in the Joining Instructions.

33. Luggage restrictions will be strictly followed. Details will be included in the Joining Instructions. Reimbursement of the excess luggage fees is not authorized.

34. Some airlines are charging one-way handling fees per rifle case. This fee has to be paid at the airport during the check in.

TRANSPORT

35. Some members of the staff will be provided with local transport while at the Championship.

36. In accordance with reference at para 3c above, all drivers will require DND 404s to be authorized for driving DND rental vehicles. It is a regional responsibility to ensure staff/coaches possess DND 404s.

SUPPORT REQUIREMENTS

37. Coaches are responsible for the administration of their cadets from their parent Region to the host Region and return. Daily administrative and logistics requirements for the teams during the competition period are the

les bureaux régionaux du mouvement et le service gouvernemental des voyages.

31. Les équipes qui voyagent par la route vers la région hôte peuvent voyager par autocar de luxe.

32. L'expédition de l'équipement des équipes avant le championnat peut être requise. Les détails seront fournis dans les instructions de ralliement.

33. Les restrictions de bagage devront être strictement respectées. Les détails de ces restrictions seront fournis dans les instructions de ralliement. Le remboursement des frais encourus pour les bagages en excès n'est pas autorisé.

34. Certaines compagnies aériennes appliquent des frais de manipulation pour chaque étui à carabine transporté sur leurs vols. Ces frais sont payables à l'aéroport lors de l'enregistrement.

TRANSPORT

35. Un véhicule sera mis à la disposition de quelques membres du personnel pour la durée du championnat.

36. Conformément à la référence au paragraphe 3c ci-haut, tous les conducteurs doivent être en possession d'un permis DND 404 pour pouvoir conduire un véhicule loué par le MDN. Il revient aux régions de s'assurer que le personnel et les entraîneurs sont munis d'un permis DND 404.

EXIGENCES DE SOUTIEN

37. Les entraîneurs sont responsables de l'administration de leurs cadets entre leur région d'appartenance et la région hôte ainsi que pour le retour. L'administration et le soutien logistique journalier requis pour les équipes pendant la période de compétition sont

responsibility of the host Region.

la responsabilité de la région hôte.

FINANCE

FINANCES

38. D Cdts & JCR will co-ordinate funding for the following items:

38. Le D Cad & RJC coordonnera le financement des items suivants :

- a. pay and temporary duty expenses for staff and coaches (Regions to action);
- b. movement for authorized personnel;
- c. MSE; and
- d. championship support services.

- a. la solde et les frais de déplacements du personnel et des entraîneurs (administrés par les régions);
- b. le déplacement du personnel autorisé;
- c. transport local; et
- d. services de soutien au championnat.

39. A maximum of expenditure for the citizenship activities will be allocated in the annual directive.

39. Un montant maximum par personne pour les activités culturelles sera précisé dans la directive annuelle.

40. Only designated personnel are authorized to expend funds.

40. Seul le personnel autorisé peut effectuer des dépenses.

41. Coaches should carry an advance to cover unforeseen travel expenses for all cadets on their team. Claims are to be finalized upon return to parent Region.

41. Les entraîneurs devraient avoir une avance suffisante afin de couvrir les frais de voyage imprévus pour tous les cadets de leur équipe. Les réclamations seront finalisées au retour des équipes par leur région respective.

42. It is advisable that all personnel have in their possession a reasonable amount of money for personal expenses.

42. Il est préférable que chacun soit en possession d'un montant d'argent raisonnable pour ses dépenses personnelles.

MEDICAL

SERVICES MÉDICAUX

43. A temporary Medical Inspection Room (MIR) will be established for the Championship.

43. Une salle d'examen médicale (SEM) temporaire sera installée durant le championnat.

44. The host Region will co-ordinate the provision of two medical technicians for the manning of the MIR.

44. La région hôte doit coordonner la dotation de deux techniciens médicaux pour la SEM.

45. All cadets, coaches and staff must be in possession of a valid medical insurance card.

45. Tous les cadets, les entraîneurs et le personnel doivent posséder une carte d'assurance-maladie valide.

46. In addition to any medical information contained on the CF51s, the medical staff is to be advised on in-clearance of medical issues relating to Championship personnel.

CULTURAL ACTIVITIES

47. The Championship will include cultural, recreational and citizenship activities. The activities should emphasize the unique nature of the host region, and support the cadet movement aims of citizenship, physical fitness and an interest in the Canadian Forces. D Cdts & JCR shall approve these activities at least a month prior to the Championship.

BACKGROUND ACTIVITIES

48. The Championship will include background activities held concurrently with the competition. Participation to these activities will be optional. The host Region should organize fun and challenging activities that will allow cadets to learn more about the location of the Championship venue, test their physical abilities and build team spirit.

RESULTS

49. The host Region is responsible for results and to provide official copies of Championship results to D Cdts & JCR, Regions, Leagues and team coaches at the end of the Championship.

AWARDS

50. The host Region, in cooperation with D Cdts & JCR, will co-ordinate the trophies and individual medals to be awarded.

46. En plus des renseignements médicaux inscrits sur le formulaire CF 51, lors des procédures d'arrivée, le personnel médical doit être informé des problèmes médicaux des participants au championnat.

ACTIVITÉS CULTURELLES

47. Le championnat comprendra des activités culturelles, récréatives et de citoyenneté. Les activités devraient mettre l'emphase sur la nature unique de la région hôte et soutenir les buts du mouvement des cadets; citoyenneté, promouvoir la bonne condition physique et l'intérêt envers les Forces canadiennes. Le D Cad & RJC doit approuver ces activités au moins un mois avant la tenue du championnat.

ACTIVITÉS EN ARRIÈRE-PLAN

48. Le championnat comprendra des activités en arrière-plan conduites en même temps que les compétitions. La participation à ces activités sera optionnelle. La région hôte devrait organiser des activités amusantes et stimulantes permettant aux cadets d'en apprendre plus sur les lieux du championnat, de mettre à l'épreuve leurs habilités physiques et de développer l'esprit d'équipe.

RÉSULTATS

49. La région hôte doit publier et faire parvenir des copies officielles des résultats du championnat au D Cad & RJC, aux régions, aux ligues et aux entraîneurs des équipes à la fin du championnat.

REMISE DES PRIX

50. La région hôte, en coopération avec D Cad & RJC, coordonnera la remise des médailles et trophées.

AWARDS CEREMONY

51. An awards ceremony will be conducted at the end of the Championship.

PUBLIC RELATIONS

52. The host Region will co-ordinate public relations with Regions and the Leagues.

53. The host Region will be responsible for establishing a Championship web site at least two months prior to the event. It will include all relevant Championship documentation as well as daily results, aggregate results and pictures of Championship activities. Additional relevant public affairs material may be included.

VISITORS

54. Visit clearance through the Regional Co-ordinator will be required for visitors to the Championship. Visitors will be responsible for their own rations, quarters and transport.

55. The guest list for the awards ceremony will be co-ordinated between D Cds & JCR and the host Region.

AFTER ACTION REPORT

56. The host Region will provide an After Action Report to D Cds & JCR no later than 30 June of the Championship year. Other Regions may submit an After Action Report on activities to D Cds & JCR no later than 30 June of that year.

CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX

51. Une cérémonie de remise des prix aura lieu à la clôture du championnat.

RELATIONS PUBLIQUES

52. La région hôte coordonnera les relations publiques avec les régions et les Ligues.

53. La région hôte devra créer un site Internet pour le championnat au moins deux mois avant le début de l'événement. Il présentera toute la documentation afférente au championnat ainsi que les résultats quotidiens, les résultats globaux et des photos des activités. Des documents d'affaires publiques peuvent également être ajoutés.

VISITEURS

54. Une approbation du coordonnateur régional sera requise pour les visiteurs au championnat. Les visiteurs seront responsables de leur hébergement, repas et transport.

55. La liste des invités pour la cérémonie de remise des prix fera l'objet d'une coordination entre le D Cad & RJC et la région hôte.

RAPPORT DE FIN D'ACTIVITÉ

56. La région hôte devra soumettre un rapport de fin d'activités au D Cad & RJC au plus tard le 30 juin de l'année du championnat. Les autres régions peuvent soumettre un rapport d'activités au D Cad & RJC pour la même date.